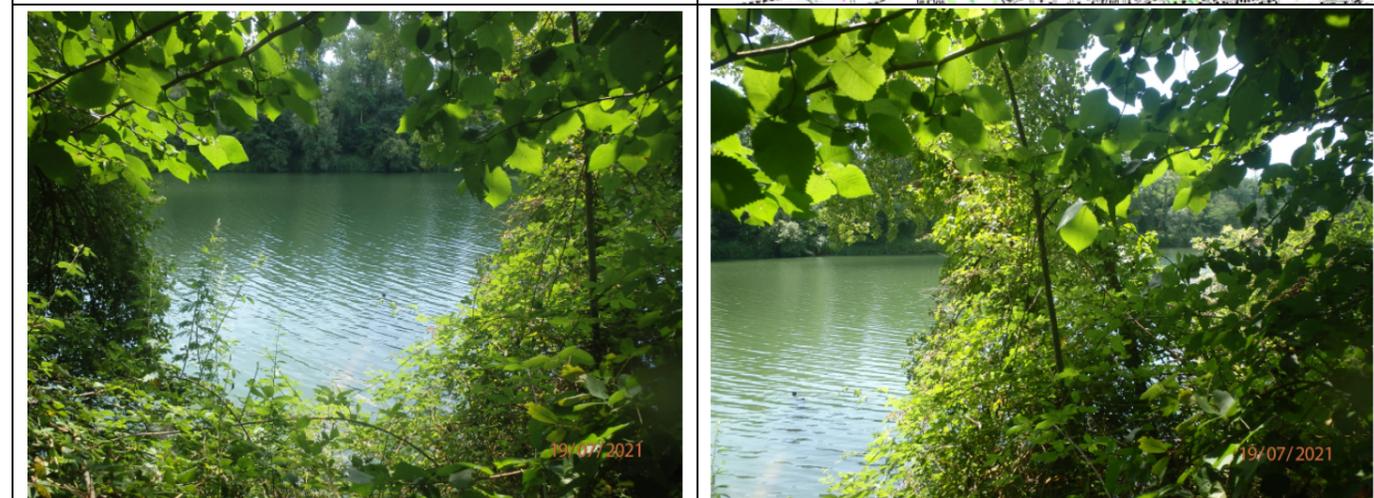
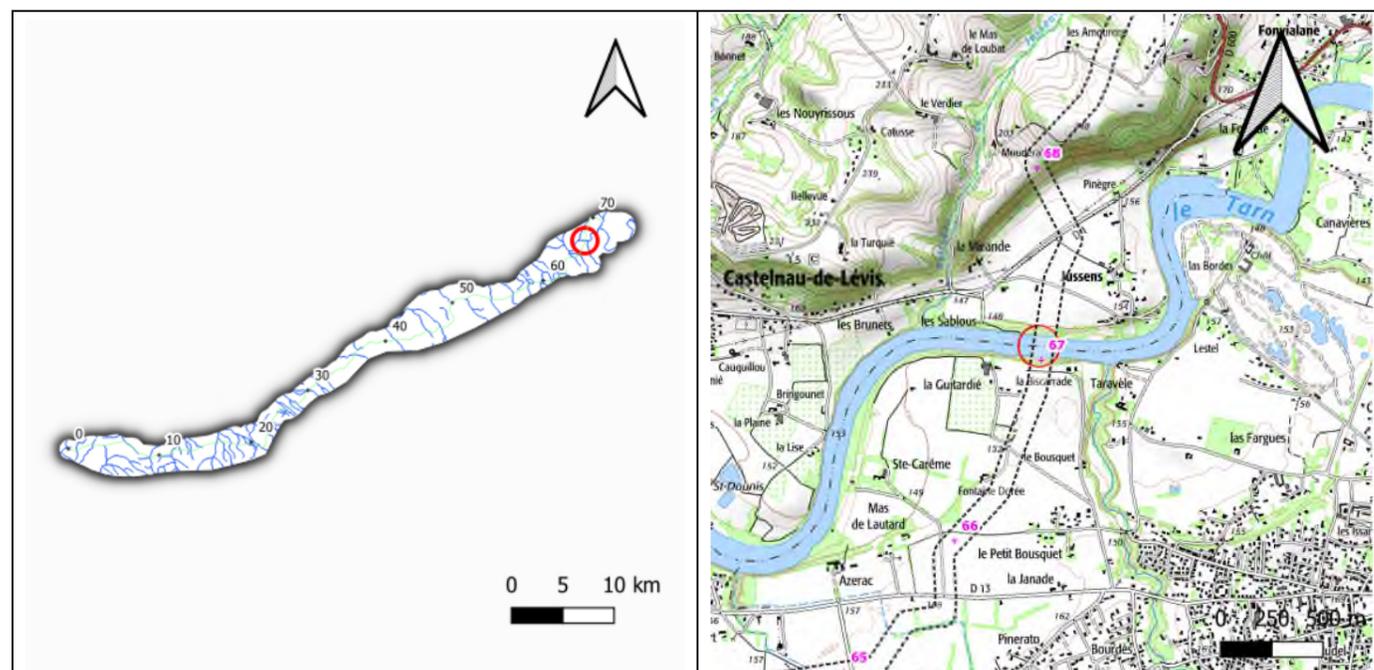


FICHE N°73 : LE TARN

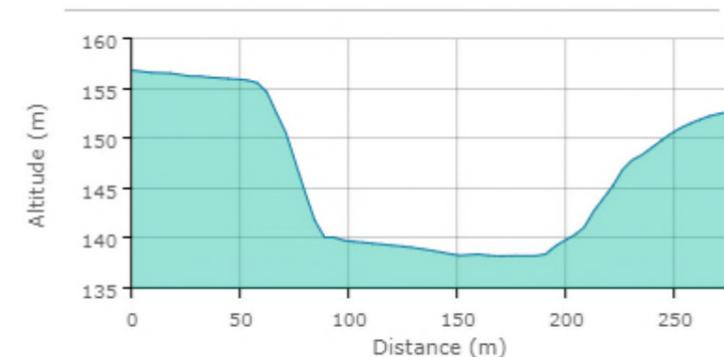
SITUATION GEOGRAPHIQUE

Département	Tarn (81)
Commune et lieu-dit	Albi / Castelnau-de-Lévis
PK (Point kilométrique)	67.076
Unité hydrographique de référence	Tarn aval
Sous bassin versant	Le Tarn du confluent du Sarlan (inclus) au confluent du Mérigot (inclus)



Profil trop important pour être estimé, le profil ci-après est un extrait réalisé à partir de géoportail, il sera à compléter par un levé topographique

PROFIL ALTIMÉTRIQUE



Distance totale : 284 m Dénivelé positif : 14,67 m
Dénivelé négatif : -18,71 m Pente moyenne : 11 %

ETAT DES LIEUX : PARAMETRES PHYSIQUES, HABITATS ET ESPECES

Contexte environnemental

Occupation du sol	Rive droite : boisement Rive gauche : boisement
Remarques	Chemin de pêcheur sur les berges



FICHE N°73 : LE TARN

Etat de la masse d'eau

Le tableau ci-dessous présente l'état de la masse d'eau « Le Tarn du confluent du Sarlan (inclus) au confluent du Mériquot (inclus) ».

	Etat de la masse d'eau (évaluation SDAGE 2022-2027)	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
Etat écologique	Moyen	Bon potentiel 2027
Etat chimique (avec ubiquistes)	Mauvais	/
Etat chimique (sans ubiquistes)	Mauvais	Bon état 2039

Caractéristiques hydro-morphologiques

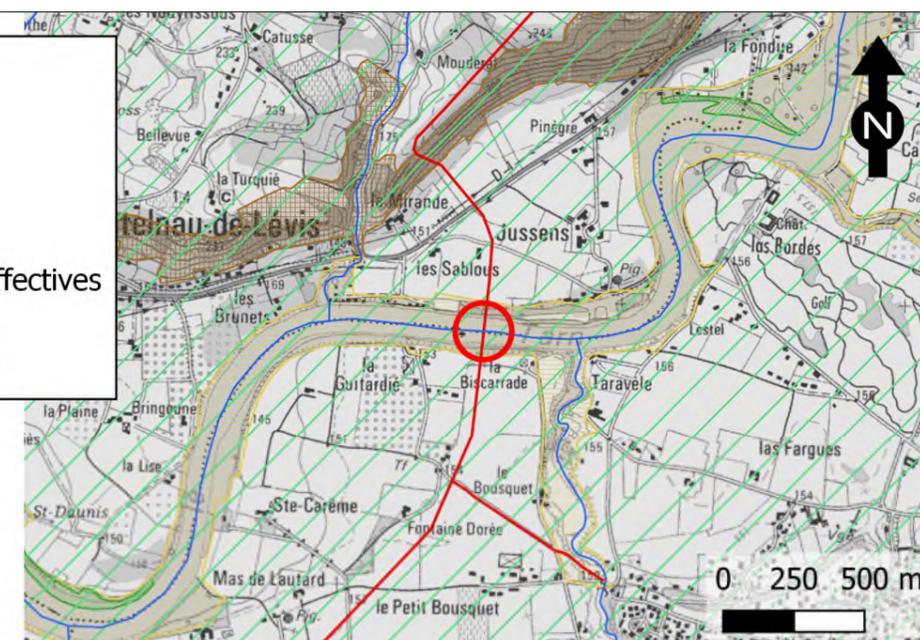
Régime hydrologique	Régime (IGN) : Permanent Débits de références : $Q_{MNAS} = 11 \text{ m}^3/\text{s}$ $Q_{\text{moyen annuel}} = 80 \text{ m}^3/\text{s}$
Berges	La hauteur de berge : <ul style="list-style-type: none"> Rive gauche : Rive droite : Pente de berge : <ul style="list-style-type: none"> Rive gauche : Rive droite :
Lit mineur et écoulement	Largeur de l'écoulement : Largeur haut de berge : Substrat : berges sableuses
Végétation rivulaire	Boisement de frênes et d'acacias.
Continuité écologique	Présence d'un boisement

Enjeux hydro-écologiques

Zonages réglementaires

Zonages environnementaux	Site Natura 2000 : ZPS « Forêt de Grésigne et environs » à 22.3 km ZNIEFF de Type 2 : « Basse vallée du Tarn »
Catégorie piscicole	2 ^{ème} catégorie piscicole
Zone de Répartition des Eaux	ZRE 8101 (Arrêté préfectoral du 27 mars 1996)
Classement L.214-17-I du Code de l'environnement	Non
Arrêté préfectoral du Tarn frayères en date du 4 décembre 2012	Oui

	Ecoulements
	Tracé retenu
ZRE	
	ZRE8101
	Zones Humides Effectives
	ZNIEFF de type 1
	ZNIEFF de type 2



Inventaires piscicoles – frayères

Espèces piscicoles sensibles	Avérées : Anguille, Barbeau fluviatile, Truite fario et Bouvière
Autres espèces piscicoles présentes	Ablette, Brème bordelière, Brème commune, Carpe commune, Chevesne, Gardon, Goujon, Loche franche, Perche commune, Perche soleil, Silure glane, Vairon, Vandoise rostrée
Frayères potentielles	Non

Habitats – faune – flore – zones humides

Habitats	Rive sud : 44.6 Forêts riveraines de Peupliers Rive nord : 44.6 Forêts riveraines de Peupliers
Faune	Entomofaune : Gomphe de Grâslin, Cordulie à corps fin, Cordulie métallique et Gomphe semblable Avifaune : Bihoreau gris (alimentation), Martin pêcheur (reproduction), Chevalier guignette (reproduction) Mammifères : Loutre d'Europe, Castor d'Europe, Putois d'Europe (repos et reproduction potentielle) Reptiles : Couleuvre vipérine
Flore	RAS
Zone humide	Rive sud : ZH critère HABITAT à (0 – 50 m) du cours d'eau Rive nord : ZH critère HABITAT à (0 – 50 m) du cours d'eau

FICHE N°73 : LE TARN

Synthèse des enjeux

Type d'enjeu	Paramètres pris en compte	Niveau d'enjeu
Morphologie / Hydrologie / Hydraulique	Largeur moyenne de l'écoulement	
	Hauteur de berge	
	Dénivelée entre berges	0,4 m
	Morphologie des berges	Mixte
	Nature du substrat	Sableux ?
	Largeur de la ripisylve	RG : 40 m RD : 40 m
	Régime du cours d'eau	Permanent
	Mobilité du cours d'eau	Non
Ecologie	Zones humides	Fort
	Enjeu habitats	Fort
	Enjeu flore	Négligeable
	Enjeu faune	Très fort
	Zonages environnementaux	Znieff 2
	Enjeux SDAGE	
	Enjeux SAGE	
ENJEUX GLOBAL DU COURS D'EAU		Très fort

Légende (niveau d'enjeu) :

	Négligeable		Faible		Modéré		Assez fort		Fort		Très fort
--	-------------	---	--------	---	--------	---	------------	--	------	---	-----------

MODALITES TECHNIQUES DE TRAVAUX RETENUES ET JUSTIFICATION

1. Création de la piste et du franchissement provisoire du cours d'eau

Il y a une rupture de piste.

2. Mise en place de la canalisation

Le choix de la technique retenue pour la pose de la canalisation DN 200 Villariès-Albi est le forage horizontal dirigé.

3. Remise en état des berges des cours d'eau (le cas échéant)

Les différents horizons de sols prélevés lors des travaux de creusement des tranchées seront conservés séparément afin de les replacer dans le même ordre et sans apport de matériaux une fois la canalisation en place. On favorisera le plus possible la revégétalisation naturelle des berges. En cas de confortement nécessaire, dans le cadre de ce projet, les seules techniques à utiliser seront des techniques de génie végétal (ensemencement et/ ou plantations, fascinage, lits de plants et plançons, ...).

SUIVI DES MESURES ET DE LEURS EFFETS

TEREGA effectue généralement un suivi post travaux de la remise en état des berges de cours d'eau (sur une durée moyenne de 3 ans après travaux). Il s'agit notamment de vérifier la stabilité des berges, la reprise des végétaux, les conditions d'écoulement.